




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36080-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.597**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MUSEUM HISTOIRE NATURELLE : RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS POUR  
LA CONSERVATION DES COLLECTIONS ET LES RECHERCHES**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service Effectifs, Mobilité  
et Recrutements/Insertion  
PMN

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Michèle JONES

**Nomenclature** : 4.2 Personnel contractuel

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MUSEUM HISTOIRE NATURELLE : RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS POUR LA CONSERVATION DES COLLECTIONS ET LES RECHERCHES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle est régulièrement confronté à un surcroît d'activités qui occasionne depuis plusieurs années des recrutements de personnels occasionnels, dont les charges financières liées au recrutement sont équilibrées par des financements externes récurrents, subventions ou prestations de service.

En effet, par délibération du 7 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le plan de récolement des musées de la ville, consécutif à la loi sur les musées du 4 janvier 2002, loi qui oblige toutes les collectivités détenant des collections publiques à réaliser l'inventaire et le récolement de celles-ci avant le mois de juin 2014.

Compte tenu de l'importance des collections de notre muséum, représentant plus de 570.000 spécimens, ce travail d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs années grâce à des financements récurrents du Ministère de la Recherche, du Ministère de l'Ecologie (fonds européens FEDER), et de la DRAC qui ont permis de recruter des personnels spécialisés en botanique et paléontologie et de verser ces informations sur des bases de données nationales (conventions du 3 août 2008 avec le Muséum National d'Histoire Naturelle pour la base SONNERAT et du 17 octobre 2011 avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la base SILENE).

De plus, le Muséum d'Histoire Naturelle intervient aussi bien dans l'avancée des recherches paléontologiques par le suivi scientifique des fouilles organisées sur le territoire de la commune et du pays d'Aix, que dans le domaine éducatif par la programmation d'expositions régulières, mais aussi par les nombreux ateliers proposés aux enfants (pendant et hors temps scolaire).

Les activités thématiques concernées par la mise en place de contrats spécifiques sont la paléontologie, la médiation et la botanique. Sur le terrain, le travail se traduit par la préparation et la réalisation de collections, la médiation culturelle, l'inventaire des herbiers ainsi que la mise en place de fouilles et d'ateliers.

En 2013, 4,8 équivalents temps plein ont effectué ces missions sur la base de la délibération du 8 octobre 2012. Pour maintenir le niveau qualitatif et quantitatif d'interventions, la mise en œuvre nécessite un renouvellement des contrats de travail des agents contractuels, chargés de ces fonctions.

Ces agents seront au nombre de 6 équivalents temps plein en 2014 occupant des emplois à temps plein ou à temps partiel sur des missions de technicien en paléontologie et botanique (recrutés en fonction des indices - IB. 367 et IM. 340 - par référence à la grille statutaire du cadre d'emploi de technicien.

Le coût annuel pour 2014 est estimé à 249.824 € sur le budget primitif 2014 pris en charge sur le budget du muséum sur la base des financements extérieurs prévus en 2014.

Une recette totale de 249.824 € est prévue pour 2014 sur la base des demandes déposées auprès du Ministère de la Recherche, de la DRAC, de la Région et de la société ESCOTA, auxquels s'ajouteront différentes prestations de service.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

**DECIDER** la mise en place de contrats spécifiques sur la base de l'article 3 alinéa 2B de la loi du 26 janvier 1984 (surcroît d'activité) à partir du 14 janvier 2014,

**DIRE** que la dépense annuelle totale correspondant au recrutement des agents contractuels pour 2014 est estimée à 249.824 €, imputation 923 22 64 131 qui présente les disponibilités suffisantes,

**SOLLICITER** auprès des collectivités et établissements partenaires, des subventions au taux le plus élevé possible dans le cadre des activités de médiation et animation à caractère culturelle et muséale, pour minorer l'impact sur le budget de la Ville,

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes encaissées.

Tableau récapitulatif des subventions versées les exercices budgétaires précédents

Année	Mission	ETP	Durée	Type du contrat	Grade échelon indices de référence	Coût mensuel	Coût sur la durée	Dont subv.
2012	Paléontologie ( dont médiation)	3	4 mois	Art 3 26/1/1984 modifiée	Technicien princ. 2 <sup>ème</sup> cl 1 <sup>er</sup> échelon IB350 IM327	6414.00 €	26656.00 €	
2012	Botanique (dont inventaire herbiers)	1	4 mois	Art 3 26/1/1984 modifiée	Technicien princ. 2 <sup>ème</sup> cl 1 <sup>er</sup> échelon IB350 IM327	2138.00 €	8552.00 €	
2012	Botanique (dont inventaire herbiers)	1	4 mois	Art 3 26/1/1984 modifiée	Technicien 2 <sup>ème</sup> cl 1 <sup>er</sup> échelon IB325 IM310	2260.00 €	9040.00 €	
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>4 mois</b>			<b>10812 .00 €</b>	<b>44248 .00 €</b>	<b>21164 .00</b> FEDER <b>11302.00</b> ESCOTA
2013	Paléontologie ( dont médiation)	3	12 mois	Art 3 26/1/1984 modifiée	Technicien princ. 2 <sup>ème</sup> cl 3 <sup>ème</sup> échelon IB367 IM340	6693.00 €	80 316.00 €	
2013	Botanique (dont inventaire herbiers)	2	12 mois	Art 3 26/1/1984 modifiée	Technicien princ. 2 <sup>ème</sup> cl 3 <sup>ème</sup> échelon IB367 IM340	4462.00 €	53 544.00 €	
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>12 mois</b>			<b>11 155.00 €</b>	<b>133860.00 €</b>	<b>7200.000</b> FEDER + ESCOTA prévision
<b>Total Général</b>							<b>178 108.00 €</b>	

**2013.597 - MUSEUM HISTOIRE NATURELLE : RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS  
POUR LA CONSERVATION DES COLLECTIONS ET LES RECHERCHES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**